

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi douze juin, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean TOUZEAU, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Grégoric FAUCON, Jannick MORA, Stéphane PÉRÈS DIT PEREY, Josette BELLOQ, Jean-Noël GOETZ, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Geoffrey RUIZ, Maférima DIAGNE, Sylvie JUQUIN, Jean-Claude FEUGAS, Vincent COSTE, Keziban YILDIZ, Eric LEROY, Karima TAJRI, Tayeb BARAS, Maria Del Pilar RAMIREZ, Olivier MARTIN, Marie-José SALLABER, Valdemar CAMARINHA FÉLIX, Maud LEBLOIS, Marouane ACHRIT, Céline BOUTE, Nicolas LE BIGOT, Levent OZKAN, Julie RECHAGNEUX, Serge BLÛGE, Richard UNREIN, Mathieu BORDENAVE, Stéphanie HARTUNG, Mónica CASANOVA.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Claude DAMBRINE (procuration Philippe QUERTINMONT),
Gemma VERSCHUUR (procuration Geoffrey RUIZ).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/12.06/06.2

COMpte ADMINISTRATIF ET COMpte DE GESTION :
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 - APPROBATION

Monsieur Grégoric FAUCON est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Le Compte Administratif est le document budgétaire annuel ayant pour objet de constater le résultat comptable de l'exercice écoulé, obtenu en faisant la différence entre les recettes réellement encaissées et les dépenses effectivement réalisées en section de Fonctionnement : le surplus ainsi dégagé est affecté pour partie à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement, résultant là aussi de la différence entre les dépenses et les recettes réalisées, et pour partie en report sur l'excédent général de la commune, qui sera repris en recette au moment du Budget Supplémentaire.

Contrairement au Budget Primitif qui est un acte de prévision et d'autorisation, le Compte Administratif est un acte de constatation et de compte-rendu de l'exécution du Budget. Son exactitude est validée par le Percepteur, qui produit en parallèle le Compte de Gestion, aux résultats identiques.

L'analyse du Compte Administratif 2019 fait ressortir les points essentiels suivants :

1) EN FONCTIONNEMENT

La structure de la section de Fonctionnement fait apparaître sur l'exercice comptable 2019 un montant de Recettes (34.533.509,34 €) supérieur au montant des Dépenses (33.758.102,69 €), générant un résultat d'exercice positif de 775.406,65 €.

Ce montant traduit la capacité d'autofinancement de la commune, destinée à contribuer à la couverture du besoin de la section d'Investissement.

LES RECETTES

Elles ont comptablement progressé de **410.000 €** en 2019 par rapport à 2018, soit **+ 1,2 %**.

Cette évolution s'explique globalement par les variations suivantes :

- 350.000 € sur les Dotations.
- + 575.000 € sur la Fiscalité.
- + 185.000 € sur les Autres recettes.

LES DOTATIONS (40 % des recettes)

Le point noir de l'exercice 2019 restera la baisse inattendue et brutale de la Dotation Politique de la Ville : alors que cette dotation était stabilisée depuis 4 ans aux alentours de 700.000 €, l'État a notifié en cours d'année un montant divisé par 2, conséquence d'une amélioration largement fictive du potentiel financier de la ville, entraînée par la prise en compte de la dynamique des recettes de la métropole dans le calcul du potentiel communal.

La Dotation Globale de Fonctionnement a quant à elle stagné, le surplus amené par l'expansion démographique de la ville ayant été gommé par la contribution prélevée en parallèle pour participer au financement de la péréquation nationale.

LA FISCALITÉ (49 % des recettes)

Les 575.000 € de produit fiscal supplémentaire proviennent des variations suivantes :

+ 505.000 € de la fiscalité locale directe (foncier bâti et taxe d'habitation), sachant que la progression de **+ 3,8 %** s'explique pour + 2,2 % par la revalorisation indiciaire des valeurs locatives et pour + 1,6 % par l'augmentation physique des bases liée aux nouvelles constructions ; il faut souligner que ce produit supplémentaire est obtenu sans augmentation des taux communaux, inchangés depuis 1997.

+ 35.000 € des droits de mutation, en augmentation toujours constante, révélatrice de la dynamique des échanges fonciers sur le territoire communal.

+ 35.000 € de la redistribution par la Métropole du surplus de ses recettes fiscales vers la commune, par le biais de la dotation de solidarité métropolitaine.

LES AUTRES RECETTES (11 % des recettes)

Les 185.000 € de recettes supplémentaires s'expliquent essentiellement par :

* d'un côté, une baisse de 80.000 € liée à la poursuite du désengagement de l'État sur le financement des contrats aidés,

* mais d'un autre côté, des recettes supplémentaires pour 275.000 €, concentrées principalement sur :

+ 95.000 € de fonds d'amorçage apporté par l'État pour les nouvelles actions Cité Éducative et Petits déjeuners gratuits dans les écoles.

+ 85.000 € d'acompte de remboursement du sinistre Salle des familles.

+ 80.000 € de régularisation de versement de la subvention Fonds Social Européen au titre des référents du Plan Local d'Insertion par l'Économie.

LES DÉPENSES

Elles ont comptablement progressé de **965.000 €** en 2019 par rapport à 2018, soit **+ 3,3 %**.

L'augmentation provient des variations des chapitres suivants :

+ 835.000 € sur la Masse salariale.

+ 345.000 € sur les Subventions.

- 190.000 € sur les Fournitures et Prestations.

- 25.000 € sur les Frais financiers.

Sur le chapitre de la **Masse salariale** (58 % des dépenses), l'augmentation de **835.000 €** (+ 4,9 %), s'explique globalement par l'impact en année pleine du nouveau régime indemnitaire, l'incidence habituelle du Glissement-Vieillesse-Technicité, prenant en compte les mesures d'avancement liées à l'ancienneté, aux réussites à concours et examens, et aux décisions issues de la Commission Administrative Paritaire, l'augmentation d'effectifs dans certains secteurs prioritaires (Scolaire et Police Municipale), l'intégration d'emplois aidés, et les remplacements pour renfort ponctuel.

Sur le chapitre des **Subventions** (15 % des dépenses), l'augmentation de **345.000 €** ne provient pas des aides au secteur associatif, qui sont stabilisées, mais se concentre sur les deux établissements publics majeurs que sont le Centre Communal d'Action Sociale (+ 200.000 €) et le Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance (+ 140.000 €), pour lesquels la Ville a dû hausser sa contribution afin de couvrir la progression des masses salariales et tenir compte de la baisse des réserves budgétaires de ces organismes.

Sur le chapitre des **Fournitures et Prestations** (25 % des dépenses), c'est une baisse nette de **- 190.000 €** qui est constatée, s'expliquant par une maîtrise des charges mais surtout par la fin de la prestation de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et la non reproduction de règlement de contentieux ou régularisations qui avaient pesé sur les comptes en 2018 .

Sur le chapitre des **Frais financiers** (3 % des dépenses), une diminution de **25.000 €** a été observée, liée à l'extinction d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts il y a 15 ans.

Au final, l'excédent dégagé sur l'exercice 2019 se monte exactement à 775.406,65 €, qui ajouté à l'excédent antérieur de 5.041.708,44 €, constitue une épargne globale de 5.817.115,09 € potentiellement disponible pour autofinancer le besoin d'investissement.

2) EN INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de Fonctionnement, il est normal que la section d'Investissement fasse apparaître un déficit d'exercice, qui doit alors logiquement être couvert par la capacité d'autofinancement de la ville, celle-ci provenant principalement de l'excédent dégagé sur le Fonctionnement de l'exercice, et complémentaiement par un éventuel appel à une partie de la réserve budgétaire globale constituée des excédents antérieurs.

Sur l'exercice 2019, le besoin de financement de la section d'investissement se monte précisément à **1.258.859,69 €**, en rappelant que ce besoin est constitué par l'addition de trois composantes comptables :

- * le report du résultat d'exercice 2018, de - 1.459.243,98 €.
- * le résultat brut de l'exercice 2019, de - 88.222,61 €.
- * le solde des restes à réaliser de l'exercice 2019, de + 288.606,90 €.

Le résultat brut de l'exercice 2019

Le résultat de – **88.222,61 €** provient de la différence entre des dépenses de 5.856.559,00 € et des recettes (avant autofinancement) de 5.768.336,39 €.

Le détail des Dépenses

Les 5.856.559,00 € de dépenses se décomposent en :

* 449.162,00 € de dépenses d'ordre, qui correspondent aux écritures d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole, et d'intégration d'études préalables à des réalisations dans l'actif (les écritures d'ordre ont la particularité de ne pas correspondre à des dépenses réelles donnant lieu à paiement, mais à des écritures d'équilibre comptable qui sont contrebalancées par des écritures de recettes).

* 1.671.978,44 € de remboursement d'emprunts sur la partie capital de la dette (la partie intérêts ressort en dépenses sur la section de Fonctionnement); il faut souligner que l'encours de la dette au 31 décembre 2019 a diminué de 6 % en un an, ce qui contribue à l'objectif national de participation des collectivités locales au désendettement public.

* 3.735.418,56 € de dépenses réelles d'équipement, concentrées essentiellement sur :

- ~ Gros entretien Bâtiments (dont rénovation sol Gymnase Iris et démolition ex logement de fonction Bois Fleuri notamment) : 15 %.
- ~ Équipement des services (véhicules, matériel, mobilier, ...) : 15 %.
- ~ Requalification secteur Montaigne : 12 %.
- ~ Aménagement Fil Vert : 9 %.
- ~ Éclairage public – Mobilier urbain – Plantations : 9 %.
- ~ Équipement informatique et numérique : 9 %.
- ~ Études urbaines (Carriet et Pôle Gérontologie) : 5 %.
- ~ Attribution de Compensation Investissement : 5 %.
- ~ Solde Salle de gymnastique Ladoumègue : 5 %.

Le détail des Recettes

Les 5.768.336,39 € de recettes se décomposent en :

* 3.884.187,13 € d'opérations d'ordre correspondant aux écritures évoquées plus haut du côté des dépenses, avec en plus la dotation aux amortissements des véhicules et du matériel, de l'ordre de 675.000 €, la contribution du Fonds de Soutien au refinancement des emprunts structurés pour 1.455.000 €, et les écritures de reprise de l'autofinancement antérieurs.

* 1.884.149,26 € de recettes réelles, composées de deux grandes parties :

~ des Subventions pour 970.763,72 €, attachées majoritairement aux opérations Salle de gymnastique, Modulaires scolaires et Aménagements extérieurs Génicart.

~ des Dotations pour 913.385,54 €, constituées à 56 % du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (récupération avec 2 ans de décalage de la TVA acquittée sur les dépenses de travaux) et à 44 % du reversement par la Métropole d'une partie de la taxe d'aménagement collectée sur le territoire communal.

Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2019

Le solde positif de + 288.606,90 € correspond à la différence entre des reports de recettes de 965.393,59 € (subventions principalement attendues sur la Salle de gymnastique Ladoumègue et le Fil Vert) et des reports de dépenses de 676.786,69 € (essentiellement opération Fil Vert et travaux de décontamination des Archives).

Si l'on additionne les dépenses mandatées (payées sur l'exercice) et engagées (restes à réaliser), on constate un **taux de réalisation de 87 %** par rapport aux crédits d'investissement votés.

Au final, **le besoin de financement de la section d'Investissement se monte donc à 1.258.859,69 €**. Pour couvrir ce besoin annuel, la collectivité dispose de deux grands moyens : l'autofinancement et l'emprunt, sachant que le deuxième levier doit être actionné lorsque l'autofinancement se révèle insuffisant. Ce n'est pas le cas de la ville, puisque la dernière mobilisation d'emprunt remonte maintenant à février 2010, soit plus de 10 ans !

Cette année encore, les 1.258.859,69 € de besoin sont couverts pour une partie par l'affectation de la totalité de l'épargne générée en Fonctionnement sur l'exercice 2019 (775.406,65 €), et pour l'autre partie par une ponction sur l'épargne accumulée sur les exercices antérieurs (prélèvement de 483.453,04 € sur la réserve budgétaire globale de 5.041.708,44 €).

3) L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La constatation des résultats comptables de la section de Fonctionnement et d'Investissement doit conduire à une décision d'affectation du résultat.

Les résultats se présentent ainsi :

Recettes de Fonctionnement	34.533.509,34 €
- Dépenses de Fonctionnement	33.758.102,69 €
= Résultat d'exercice 2019	775.406,65 €
+ Excédent reporté 2018	5.041.708,44 €
= Excédent 2019	5.817.115,09 €

Recettes d'Investissement	5.768.336,39 €
- Dépenses d'Investissement	5.856.559,00 €
= Résultat d'exercice 2019	- 88.222,61 €
+ Déficit reporté 2018	- 1.459.243,98 €
= Déficit 2019	-1.547.466,59 €
- Restes à réaliser Dépenses	676.786,69 €
+ Restes à réaliser Recettes	965.393,59 €
= Déficit réel 2019	- 1.258.859,69 €

En conséquence, il est proposé d'affecter l'excédent de Fonctionnement 2019 de 5.817.115,09 € ainsi :

* couverture du besoin de financement en Investissement : 1.258.859,69 €.

* mise en réserve en excédent de Fonctionnement : 4.558.255,40 €.

Par ailleurs, le budget annexe de l'Hôtel d'entreprises s'équilibre en 2019 en recettes et en dépenses à 55.706,80 € HT.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable. Le vote du conseil municipal doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Entendu le rapport de présentation,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2019 en tout point conforme avec les résultats du Compte de Gestion 2019 établi par le comptable :

Recettes de Fonctionnement	34.533.509,34 €
- Dépenses de Fonctionnement	33.758.102,69 €
= Résultat d'exercice 2019	775.406,65 €
+ Excédent reporté 2018	5.041.708,44 €
= Excédent 2019	5.817.115,09 €

Recettes d'Investissement	5.768.336,39 €
- Dépenses d'Investissement	5.856.559,00 €
= Résultat d'exercice 2019	- 88.222,61 €
+ Déficit reporté 2018	- 1.459.243,98 €
= Déficit 2019	-1.547.466,59 €
- Restes à réaliser Dépenses	676.786,69 €
+ Restes à réaliser Recettes	965.393,59 €
= Déficit réel 2019	- 1.258.859,69 €

Considérant qu'il s'agit d'affecter le résultat cumulé de Fonctionnement pour partie à la couverture du besoin de financement constaté en Investissement, et pour partie en report à nouveau en Fonctionnement ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises s'équilibre en 2019 en recettes et en dépenses à 55.706,80 € HT et que le compte de gestion 2019 est en parfaite concordance avec le compte administratif 2019 ;

DÉCIDE

Monsieur le maire se retire de la séance. Il est proposé de désigner Monsieur QUERTINMONT Philippe comme Président de l'assemblée afin de faire procéder aux différents votes.

Article 1 :

d'approuver le compte administratif 2019.

VOTE :

POUR :

30 - Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

CONTRE :

3 - Groupe « Lormont, Ville Française »,

ABSTENTION :

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Article 2 :

d'approuver le compte de gestion 2019.

VOTE :

POUR :

30 - Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

CONTRE :

3 - Groupe « Lormont, Ville Française »,

ABSTENTION :

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Article 3 :

d'approuver l'affectation du résultat 2019 :

* Couverture du besoin de financement en Investissement : 1.258.859,69 €.

* Mise en réserve en excédent de Fonctionnement : 4.558.255,40 €.

VOTE :

POUR :

30 - Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

CONTRE :

3 - Groupe « Lormont, Ville Française »,

ABSTENTION :

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Article 4 :

d'approuver le compte administratif du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises 2019.

VOTE :

POUR :

30 - Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

CONTRE :

3 - Groupe « Lormont, Ville Française »,

ABSTENTION :

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Article 5 :

d'approuver le compte de gestion du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises 2019.

VOTE :

POUR :

30 - Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,

CONTRE :

3 - Groupe « Lormont, Ville Française »,

ABSTENTION :

1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 23 juin 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**